

COMMUNE DE DOUVAIN
Place de l'Hôtel-de-Ville
74140 DOUVAIN
Tél. 04.50.94.00.37

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2017

Le vingt-six juin deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 20 juin 2017.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 20 juin 2017.

Présents : M. BAUD Jean-François - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, Mme CHUINARD Claire, M. GEROUDET René, Mme GONNET Michelle, M. LEHMANN Patrick - *Adjoints*, M. ALBERT Jean-François, Mme ALBERT Sandrine, M. BARRAS Olivier, M. BERLY Georges, M. CAVARD Jérôme, M. DASSONVILLE Damien, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme FICHARD Andrée, M. LAPRAZ Georges, Mme LE REUN Karine, M. MERCIER Denis, Mme PES Catherine, Mme PILON Aurélie, M. ROBERT Stéphane, M. SECHAUD Jean-François, *Conseillers municipaux*.

Absents ayant donné pouvoir : Mme CUBY Valérie (pouvoir à M. BAUD Jean-François), M. WOLF Pascal (pouvoir à Mme CHOLLET Angèle Lucette), M. LEPINE Jean-Luc (pouvoir à Mme CHUINARD Claire), Mme MARX Stéphanie (pouvoir à M. CAVARD Jérôme), M. QUETSTROEY Laurent (pouvoir à Mme LE REUN Karine).

Absents : M. BURNET Frédéric (excusé), Mme DUFOUR Sandrine, Mme PEZARD Sarah.

Soit 21 membres présents sur vingt-neuf en exercice et 5 pouvoirs.

Secrétaire de séance : Mme LE REUN Karine.

En début de séance, M. le Maire propose au Conseil municipal de rajouter à la liste des points soumis à délibération la désignation des délégués au sein du Syndicat des Eaux Moises et Voirons (SEMV).

Point accepté par le Conseil municipal (n° 15).

Désignation du secrétaire de séance :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LE REUN Karine est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle déclare accepter.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 mai 2017 :

Le procès-verbal du Conseil municipal du 15 mai 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

Affaires générales

01 - Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur le Maire donne lecture de ses décisions pour le dernier mois :

N° 01	15/05/2017	Finances : Signature d'un MAPA - nettoyage des vitres des bâtiments de la collectivité - titulaire : DHN 38780 OYTIER ST OBLA - Antenne de Thonon - montant annuel 2 123,23 € HT - durée 1 année, reconductible x 2
-------	------------	--

N° 02	23/05/2017	Finances : Signature d'un MAPA - aménagement du cimetière de Douvaine - titulaire : OGF 69200 VENISSIEUX - montant du marché 107 200 € HT
N° 03	06/06/2017	Urbanisme : Déclaration de cession d'un bail commercial - SARL BERTHEL'S - 29 bis rue du Centre - commerce de produits alimentaires et non alimentaires - fabrication et ventes de plats préparés à emporter Décision de renonciation du droit de préemption.

Le Conseil Municipal prend acte de l'état des décisions du Maire intervenues depuis sa réunion en date du 15 mai 2017.

02 - Fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises (SIEM) et du Syndicat Intercommunal des Eaux des Voirons (SIEV) - avis sur le projet de périmètre et approbation des statuts :

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité.

EMET un avis favorable sur le projet de fusion de périmètre du Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises et du Syndicat Intercommunal des Eaux des Voirons tel que défini dans l'arrêté préfectoral du 16 mai 2017 ;

APPROUVE le projet de statuts du « Syndicat des Eaux Moises et Voirons » approuvé par le comité syndical du SIEM le 7 mars 2017 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

03 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2016 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2016. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

04 - Elaboration de la liste des jurés d'Assises pour l'année 2018 :

Après déroulement de la procédure, le Conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du tirage au sort de la liste préparatoire communale réalisée conformément aux directives fixées par les loi, circulaires et instructions de l'Etat.

Affaires scolaires

05 - Nouvelle tarification de la cantine scolaire :

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE la modification des tarifs de la restauration scolaire, telle qu'elle figure dans l'annexe jointe.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Tarifs selon quotient familial :

Tranche QF	Tarifs
< 400	2,50 €
401 ≤ QF ≤ 800	3,00 €
801 ≤ QF ≤ 1200	3,50 €
1201 ≤ QF ≤ 1400	4,00 €
1401 ≤ QF ≤ 1600	4,50 €
1601 ≤ QF ≤ 1800	5,00 €
1801 ≤ QF ≤ 2000	5,50 €
≥ 2000	6,00 €

Les personnes qui n'auront pas transmis l'attestation CAF se verront automatiquement appliquer le tarif de la tranche supérieure.

Repas enfant hors commune :	6,50 €
Repas enfant avec P.A.I. :	3,00 €
Majoration applicable pour défaut d'inscription :	3,50 €

Ces tarifs sont susceptibles de modification par décision du Conseil Municipal.

06 - Mise à jour du règlement intérieur du restaurant scolaire :

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE la modification du règlement intérieur de la restauration scolaire telle que présentée dans l'annexe jointe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ressources humaines

07 - Garderie municipale/TAP à l'école maternelle - augmentation du temps de travail d'un adjoint technique de 11/35^{ème} à 15,68/35^{ème} :

☞ Le Maire propose à l'assemblée :

L'augmentation du temps de travail d'un d'Adjoint technique de 11/35^{ème} à 15,68/35^{ème},

☞ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

08 - Ecole maternelle - restaurant scolaire - suppression d'un poste d'adjoint technique à 11/35^{ème} et création d'un poste d'agent social à 14/35^{ème} :

☞ Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un poste d'adjoint technique à 11/35^{ème} et la création d'un poste d'agent social à 14/35^{ème},

☞ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,

- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

09 - Ecole maternelle - suppression d'un poste d'ATSEM à temps plein et création d'un poste d'agent social à temps plein :

☞ Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'agent social à temps complet,
- La suppression de l'emploi d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles.

☞ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

10 - Relais Assistants Maternels Intercommunal - augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif de 10/35^{ème} à 20/35^{ème} :

☞ Le Maire propose à l'assemblée :

L'augmentation du temps de travail d'un d'Adjoint administratif de 10/35^{ème} à 20/35^{ème},

☞ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

11 - Ecoles élémentaires / entretien des locaux - création d'un poste d'adjoint technique à temps plein :

☞ Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps complet,

☞ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

12 - Maison de l'enfance - multi accueil « Sucre d'Orge » - création d'un emploi d'agent social à temps plein et suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps plein :

☞ Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'agent social à temps complet,
- La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial.

➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Finances

13 - Décision modificative n° 1 budget Commune :

Le Conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité,

Approuve cette décision modificative n° 1 du budget 2017 dont les écritures figurent dans le tableau annexé.

Article	Libellé article	Crédits ouverts	Dispo.	Diminution	Augmentation	Commentaire
Section: Fonctionnement						
Signe: Dépense						
Chapitre: 042 - Opé.d'ordre de transfert entre						
6811	[Dot.aux.amort.des immob.incorp.& corpor.	265 108,80]	-4 849,57		4 849,57	Ajustement amortissement
Total Chapitre: 042 - Opé.d'ordre de transfert				0,00	4 849,57	
Chapitre: 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR						
6574	[Subv. de fonct. aux associat. & org. droit privé	392 400,00]	178 780,80	4 849,57		Ajustement amortissement
Total Chapitre: 65 - AUTRES CHARGES DE				4 849,57	0,00	
Total Signe: Dépense				4 849,57	4 849,57	
Total Section: Fonctionnement				4 849,57	4 849,57	

14 - Garantie d'emprunt - refinancement d'emprunts PLS souscrits par Haute-Savoie Habitat auprès de DEXIA :

Après en avoir délibéré par 25 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. BERLY Georges),

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'émission du cautionnement solidaire, pour le compte de l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie au profit de la banque Société Générale pour sûreté du remboursement de l'emprunt d'un montant de 1 225 691,40 euros ci-dessus indiqué, et ce, à hauteur de 100 %, dans les termes de l'acte de cautionnement tels qu'indiqués ci-dessus,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, à l'effet de signer l'engagement de cautionnement susvisé, Monsieur le Maire étant habilité en outre à signer, sans autre délibération, tous actes subséquents.

15 - Désignation des délégués du Conseil municipal au sein du Syndicat des Eaux Moises et Voiron (SEMV) :

Les statuts du SEMV ont été approuvés par le Comité syndicat du SIEM en date du 7 mars et le nombre de délégués a été fixé à « 2 délégués titulaires » par Commune ;

Monsieur le Maire demande aux candidats aux postes de délégués titulaires du SEMV de se faire connaître. Les candidats sont M. BAUD Jean-François et M. GEROUDET René.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Ont obtenu :

M. BAUD Jean-François : 26 voix
M. GEROUDET René : 26 voix

Messieurs BAUD Jean-François et GEROUDET René, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont élus en qualité de délégués titulaires au sein du comité syndical du SEMV.

Questions diverses :

DIA n° 25 à 40 : le conseil municipal est informé des décisions prises par Thonon Agglomération dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

Questions orales :

M. BARRAS signale que la commune est concernée depuis le printemps 2017 par l'arrêté préfectoral de restriction d'usage de l'eau, mais qu'un chantier de construction effectue des pompages en continu de la nappe afin d'assainir le terrain d'assiette des futurs logements. M. le Maire répond qu'il va intervenir auprès du promoteur de cette opération pour arrêter le pompage qui n'est plus nécessaire car les travaux de gros œuvre sont achevés.

M. SECHAUD signale la dangerosité de la route sur le secteur de Chilly pour les cyclistes et piétons et demande s'il serait possible de mettre un marquage peinture au sol pour améliorer la sécurité. M. le Maire répond que le problème de la vitesse des usagers de la route est constaté sur l'ensemble des voies communales et que les bandes blanches ne sont pas toujours respectées par certains usagers.

Mme CHUINARD informe que la réunion de mise en place des chantiers jeunes d'été ont été validés cette semaine pour trois groupes de 9 jeunes.

M. le Maire informe que la réunion de travail sur le projet de tracé de la Viarhônga du Léman à la Méditerranée qui s'est tenue à Douvaine a permis d'examiner deux options possibles : l'une longeant les rives du Léman et passant par Chens et la Suisse et une seconde option traversant Douvaine. Cette deuxième option aurait l'avantage d'être plus sécurisée pour les cyclistes et serait utile pour l'ensemble des usagers de la commune.

M. DASSONVILLE demande si la commune peut intervenir auprès de la société qui exploite le dépôt de bateaux situé sur la zone des Esserts derrière Intermarché. L'aspect extérieur dégrade l'image de la zone d'activité sur un secteur commercial très fréquenté à l'entrée de la ville. M. le Maire répond qu'il va informer Thonon Agglomération sur ce point.

M. SECHAUD demande quelle est la responsabilité de la commune en ce qui concerne l'annulation de la fête de la musique. M. le Maire répond que la commune a pris acte des différentes raisons (notamment le manque de bénévoles) qui ont conduit à l'annulation de cette manifestation et que les mesures seront prises pour que l'année prochaine l'organisation dispose des moyens nécessaires.

La séance est levée à 21 h 30.

A DOUVAINE, le 28 juin 2017.